



ALSH LA NORMA

Règlement intérieur

*Saison d'été
2021*

Règlement intérieur

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est un lieu d'accueil et de découverte, de jeux, de rencontres, d'échanges favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

Le centre est ouvert au public du 7 juillet 2021 au 27 août 2021.

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

L'accueil se fait également à la demi journée.

Elle reçoit tous les enfants nés à partir de 2017 jusqu'en 2009.

L'effectif d'accueil est exceptionnellement cette année au vu du contexte sanitaire composé comme tel : 6 enfants de 3 ans et demi à 4 ans et demi, 13 enfants de 4 ans et demi à 6 ans et demi et 13 enfants de 6 ans et demi à 12 ans. En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, l'effectif est limité à 32 enfants maximum.

L'accueil et l'enregistrement des présences se déroulent de 8h30 à 9h00 le matin et de 14h à 14h15 l'après-midi. Il est possible d'inscrire son enfant à la ½. **Les repas (froids) sont fournis par les parents.**

Les parents viennent chercher leurs enfants à 12h ou 17h selon s'ils sont inscrits à la journée ou demi journée.

Seules les personnes déclarées sur les fiches d'inscription et de plus de 18 ans, seront autorisées à reprendre un enfant sur présentation d'une pièce d'identité.

Le déroulement d'une journée :

- Arrivée des enfants entre 8h30 et 9h00 le matin ou entre 14h et 14h15 l'après-midi.
- Repas proposé entre 12h00 à 14h00
- Temps d'activité de 9h à 12h et de 14h00 à 16h00
- Goûter et bilan de 16h00 à 17h
- Départ des enfants au bus ou avec leurs parents à 17h

Règlement intérieur

La qualification et le taux d'encadrement au sein de la structure déclarés auprès de la DDCSPP Service Jeunesse et Sports répondent aux réglementations en vigueur, notamment aux dispositions fixées par l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et à celles relatives au contexte sanitaire lié au Covid-19.

L'équipe est composée :

-D'une responsable, infirmière, chargée de l'organisation, de la gestion de la structure et garant de la sécurité des enfants accueillis, la continuité de ses fonctions est assurée par Vanille GIRAUD.

-De 7 animateurs BAFA pour assurer la prise en charge des enfants du club,

-De 3 stagiaires BAFA pour les préparer aux fonctions d'animateurs.

L'équipe est tenue d'appliquer et de respecter les consignes telles que :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Chaque année, l'équipe élabore un projet pédagogique.

Règlement intérieur

Modalités d'inscription

Les inscriptions et réservations s'effectuent en ligne ou sur place.

Pour les inscriptions en ligne, la fiche d'inscription et sanitaire devra être remplie, signée, renvoyée par mail à l'adresse suivante : club-enfants@la-norma.ski

Toute inscription n'est valide que lorsque le règlement est effectué. Le paiement s'effectue par paiement en ligne pour les inscriptions à distance et par ANCV, carte bancaire ou espèces pour les inscriptions sur place.

Il est possible de réserver 3 semaines dans un premier temps, et ensuite prolonger selon les disponibilités. Les inscriptions supplémentaires seront à effectuer par mail le jeudi précédent la semaine souhaitée, avant 16h.

Tout changement de coordonnées téléphoniques, ainsi que tout changement relatif au dossier, doivent être communiqué au responsable afin que nous puissions joindre les parents en cas d'urgence.

Conditions d'admission

Sauf contre-indication attestée par un certificat médical et en précisant la non-contagiosité, l'enfant doit être soumis aux vaccinations prévues par les textes réglementaires pour les enfants accueillis en collectivité.

Les enfants doivent être confiés en bonne santé. Il est interdit au personnel du club enfants d'administrer des médicaments aux enfants. En cas de traitement médical, nécessitant la prise de médicaments durant le temps de garde, les parents doivent présenter une ordonnance en cours, validée par le médecin référent de la structure. En cas de fièvre ou de maladie de l'enfant se déclarant au club, les parents seront prévenus et devront venir rechercher l'enfant. Le personnel du club se réserve le droit d'exiger une visite chez le médecin, afin qu'un diagnostic soit posé ou de demander un certificat de non-contagion, si l'état de santé de l'enfant leur est douteux.

En cas de maladie chronique ou problème de santé important, un protocole d'accueil individualisé devra être fourni lors de l'inscription.

Dans le cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas admis au club pendant la durée de la contagion, en fonction du nombre de jours d'éviction indiqués sur le certificat médical.

La responsable se réserve le droit de refuser un enfant malade ou fiévreux, sans certificat médical récent attestant de non-contagiosité.

Le refus peut être notifié en cas de problème d'adaptation, ou dans le cas où le comportement de l'enfant entraînerait pour le personnel des sujétions telles que la surveillance où la sécurité des autres enfants ne pourrait plus être assurée.

Un protocole sanitaire d'accueil prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été établi.

Règlement intérieur

Conditions de remboursement :

Le remboursement dans sa totalité sera accepté seulement dans les cas suivants :

- La directrice estime que l'état de santé est incompatible avec la collectivité
- Raisons médicales sur justificatif
- L'impossibilité pour votre enfant de s'adapter, nécessitant l'arrêt de son accueil
- Mesures exceptionnelles COVID 19 (éviction de l'enfant, fermeture de l'établissement, reconfinement)
- En cas d'annulation du séjour, un remboursement sera accepté seulement si l'annulation de l'inscription intervient dans un délai de 2 semaines avant le début du séjour déclaré.

Règlement intérieur

REPAS

Le temps de repas intervient uniquement lorsque l'enfant est inscrit à la journée. Les repas sont fournis par les parents. Les aliments doivent être apportés dans des boîtes hermétiques, dans une glacière marquées au nom et prénom de l'enfant. Les produits frais entamés sur place ne seront pas restitués aux familles, ni réutilisés le lendemain.

Durant le temps de repas de 12h à 14h, l'accueil des locaux est fermé.

Le Club :

Les parents fourniront :

- Les collations, repas du midi, goûter ; dans un sac marqué au nom de l'enfant,
- Vêtements de pluie,
- Crème solaire
- Lunette de soleil
- Casquette ou chapeau
- Chaussures adaptés (basket, chaussure de marche...)
- Gourde marqué au nom de l'enfant
- 2 masques « grand public filtration supérieur à 90% »

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ceux-ci.

JEUX ET ACTIVITES

Les activités proposées peuvent être consultées sur le programme du site internet de la Norma, ainsi que le projet pédagogique et le projet éducatif. Ils sont également affichés dans les locaux de l'ALSH, à la maison du Tourisme de la Norma le vendredi précédent la semaine concernée.

Certaines activités faisant appel à des prestataires sont limitées à un nombre de participants, dans le cas où ce nombre est atteint, nous proposons des activités complémentaires.

En cas d'accident pendant ces activités pour lequel l'état d'un enfant nécessiterait des soins d'urgence, la responsable prend elle-même la décision de contacter un médecin ou les sapeurs-pompiers et en informe immédiatement les parents.

Règlement intérieur

TRANSPORTS

Les enfants du territoire de la CCHMV ont la possibilité de se rendre à la Norma avec le service de bus qui dessert l'arrêt indiqué par les parents lors de l'inscription, matin et soir à partir du Freney jusqu'à la Norma. Dans le cas où l'enfant n'est présent qu'à la demi-journée, le transport en commun peut s'effectuer soit le matin, soit le soir. Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs accompagnants, et ont les mêmes obligations qu'au centre.

Tout comportement pouvant entraîner la mise en danger d'autrui donnera suite à l'exclusion du transport en commun.

Seuls les adultes dont les noms sont mentionnés sur la fiche d'inscription sont autorisés à reprendre les enfants. En cas de doute sur l'identité d'un adulte, il peut être demandé une carte d'identité de la personne pour vérifications des identités notées sur le dossier d'inscription. Dans le cas où aucun adulte n'est présent pour accueillir l'enfant à l'arrêt de bus le soir, ou au centre, la responsable est habilitée à prendre toutes les dispositions nécessaires en contactant les autorités compétentes.

Dans le cadre des activités liées à l'organisation des services, les enfants peuvent être transportés dans les véhicules appartenant à la Norma ou à la CCHMV (minibus 9 places).

SECURITE

Le port de gourmettes, chaînes, médailles, boucles d'oreilles ou tout objet de valeur, est vivement déconseillé. Le personnel ne saurait être responsable de la perte ou détérioration de ces objets. Les téléphones portables sont interdits dans la structure pour les enfants du club.

OBSERVATIONS

Les parents doivent prévenir le club en cas d'absence non prévue de l'enfant.

L'inscription d'un enfant au club implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Soucieux du bon fonctionnement de la structure et du plaisir que les enfants prendront durant leur séjour à la Norma, à la recherche d'améliorations de notre prestation, nous sommes à l'écoute de vos attentes et suggestions. N'hésitez pas à prendre un peu de temps pour venir dialoguer avec nous.

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue !